

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMEQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAIN, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Jeanine DUTECH,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mlle Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG,
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mlle Florence AGRAZ, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mlle Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

22 - DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE - PLAN DE FINANCEMENT

Madame GASTON expose que les conditions de financement du Diagnostic Enfance Jeunesse réalisé par la coopérative du Vent Debout, dans le cadre du contrat enfance-jeunesse ont évolué compte tenu des compléments d'information transmis le 17 octobre 2011 par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour rappel, le Contrat Enfance Jeunesse intègre deux types d'actions :

- les actions concourant à la fonction d'accueil et d'animation,
- les actions relevant du pilotage : poste de coordination, formations, BAFA et diagnostic.

Ces dernières sont soumises à une règle de financement spécifique, intitulée règle des 85/15 %, qui ne s'applique que sur les projets de développement éligibles, déterminés lors du renouvellement d'un CEJ ou dans le cadre d'un avenant.

Aussi, il semble nécessaire aujourd'hui de revoir le plan de financement.

.../...

Le coût total de l'étude étant de 21 540 € HT (soit 25 761,84 € TTC), les subventions suivantes sont donc sollicitées :

- CAF : 1 000 €
- CCPO : 3 500 €
- FEADER : 11 847 €
- Autofinancement : 5 193 €
- TVA : 4 221,84 €
- Autofinancement total : 9 414,84 €

Les crédits sont prévus au budget 2012.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** les subventions précitées.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 23 février 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 28/02/2012

Bernard UTHURRY